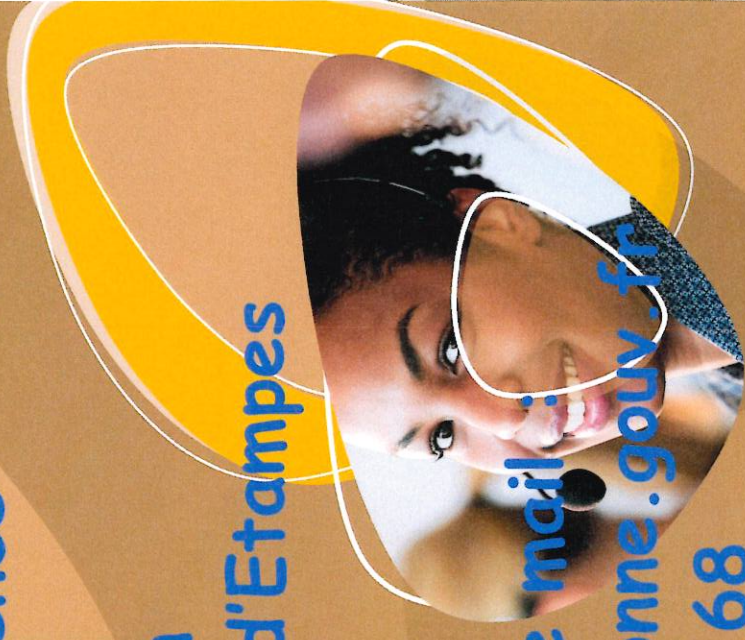


Visiocont@ct

Depuis le 2 octobre 2026,
une permanence CAF en visioconférence
aura lieu tous les vendredi matin
au sein de l'EFS de la Sous-Préfecture d'Etampes
de 11 heures à 12 heures

L'inscription est obligatoire à l'adresse mail :
pref-espacefranceservices-etampes@essonne.gouv.fr
ou par téléphone au 01.69.92.99.68



Union Départementale des Associations Familles de l'Essonne (UDAF)



**Permanence
d'une conseillère**

« Point Conseil Budget »

un jeudi par mois

Sur rendez-vous

**Renseignez-vous auprès de
l'agent à l'accueil général**

Des difficultés financières ?

Une conseillère Point Conseil Budget à votre écoute sur rendez-vous

Espace France Services
de la Sous-Préfecture d'Etampes
Un jeudi par mois de 14h à 16h
01.69.92.99.68 ou 01.69.91.95.97

gratuit
orientation
surendettement
conseils droits budget



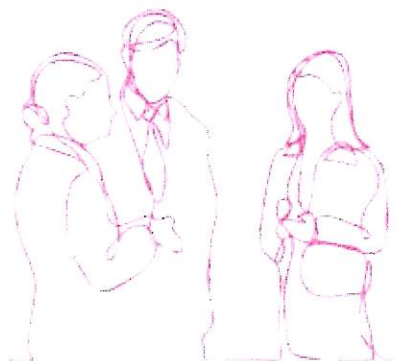
Pour plus d'informations :

Udaf de l'Essonne
Service Point Conseil Budget
pcb1@udaf91.fr
01.60.91.30.54
www.udaf91.fr

Centre d'Intervention Thérapeutique et d'Accompagnement

Le Groupement Associatif CITHéA intervient dans la prévention aux familles et la protection de l'enfance

Médiation Familiale IDF



LA MÉDIATION FAMILIALE

Apaiser les conflits, trouver des solutions, formaliser des accords



POURQUOI ?

Parce que la communication est souvent difficile dans un contexte de rupture ou de crise, les conflits familiaux peuvent s'avérer délicats à résoudre.

La médiation familiale est un outil accessible et efficace pour :

- Travailler les liens familiaux ou les redéfinir.
- Prendre des décisions travaillées collectivement dans l'intérêt de tous, en privilégiant toujours l'intérêt de l'enfant.
- Réfléchir ensemble à l'organisation de la vie quotidienne suite à un divorce ou à la séparation des parents.

"Cela nous a permis de définir le montant de la pension alimentaire"

Guillaume, 40 ans

"On a pu décider ensemble du planning pour la garde de nos enfants"

Camille, 25 ans

"Je m'occupe seul de mon parent âgé, j'aimerais que mes frères et sœurs prennent le relais"

Pauline, 40 ans

POUR QUI ?

La médiation familiale vise à aider toute personne en situation de conflit familial, comme :

- Les parents en situation de rupture, séparation, divorce.
- Les parents / adolescents en rupture de communication et de liens.
- Les familles recomposées.
- Les familles homoparentales.
- Les grands-parents souhaitant garder des liens avec leurs petits-enfants.
- Les parents souhaitant garder des liens avec leurs enfants, ou avec les enfants de leur ex-conjoint.
- Les héritiers (héritage, placement ou soins d'un parent dépendant, etc.).
- Toute personne en situation de conflit familial.

"On s'est mis d'accord pour que je revienne à la maison, au moins au début"

Yann, 32 ans

L'entretien d'information
(gratuit et sans engagement)

Une permanence a lieu

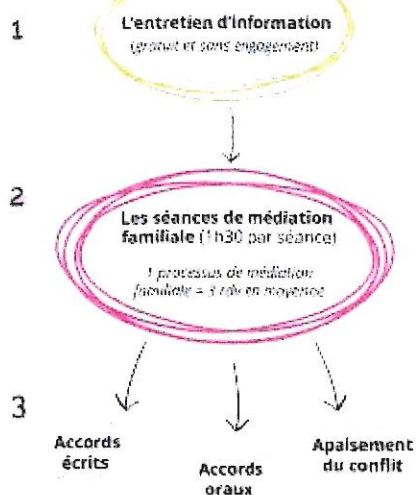
tous les 3^{èmes} jeudi
du mois à l'EFS de la
Sous-Préfecture
d'Etampes

de 9h à 12h
sur rendez-vous

Au 01 46 01 99 19
ou 06 29 57 06 31

COMMENT ÇA MARCHE ?

Lieu d'écoute, de dialogue et de prise de décision, la médiation familiale se déroule en 3 étapes :



Le protocole d'accord écrit peut être homologué par le Juge aux affaires familiales.

Permanence du Service Social

Une permanence a lieu
tous les **mardis de 9h à 12h**

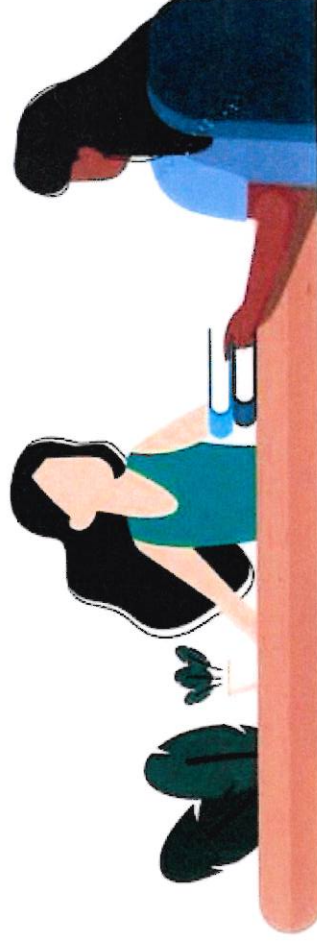
à l'EFS de la Sous-Préfecture
d'Etampes

Sur rendez-vous en contactant le
service social de la CRAMIF
au **36.46**

Puis indiquer « Service Social » sur
la boîte vocale



Votre accompagnement
social en santé



Il vous aide en cas :



d'arrêt de travail et
de difficultés à reprendre
votre activité professionnelle



de maladie entraînant
des difficultés dans
votre quotidien